

Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie due à une bactérie appelée *Mycobacterium avium paratuberculosis* qui touche les ruminants (bovins, caprins, ovins).

QUELS SYMPTÔMES ?

Chez le bovin, cette maladie se caractérise par une **diarrhée souvent bulleuse et rebelle** à tout traitement. L'animal est en général âgé d'au moins 2 ans. La diarrhée rétrocede parfois spontanément mais toujours temporairement. **L'évolution est inéluctable vers l'amaigrissement et la mort.** L'appétit est conservé et il n'y a pas de fièvre. La production lactée des vaches diminue.

L'expression clinique de cette maladie se fait après **une phase de portage inapparent long** (plus de 2 ans) c'est-à-dire que le bovin est infecté, porteur de la maladie mais n'exprime pas cliniquement sa maladie. L'animal exprime sa maladie souvent suite à un stress.

Face à un cas de diarrhée chronique, un diagnostic de laboratoire doit être posé par analyse de sang et/ou bouses.

LA CONTAMINATION ?

Le bovin se contamine très jeune **particulièrement au cours du premier mois de vie**. La contamination se fait principalement par ingestion de nourriture, d'eau ou de lait tété contaminés par les bouses des animaux infectés. Des tétines souillées par des bouses sont particulièrement contaminantes. La contamination peut aussi se faire pendant la gestation, voire dans certaines conditions par voie aérienne.

Il est recommandé d'éliminer rapidement les animaux infectés.

De même, il est conseillé de ne pas conserver pour l'élevage la descendance d'animaux connus comme infectés ; le risque qu'elle soit à son tour porteuse de paratuberculose est loin d'être négligeable.



DÉTECTER LES ANIMAUX INFECTÉS

Par des analyses sur Bouses en PCR : on recherche directement la bactérie dans les bouses. Un bovin excréteur est contaminant pour les autres et doit être réformé.

Par des sérologies sur prises de sang : on recherche les anticorps preuve que l'animal lutte contre la maladie. Un animal séropositif est infecté mais l'excrétion de bactéries n'est pas systématique et souvent en dent de scie.

Dans tous les cas, **les analyses ne peuvent être réalisées que sur des animaux de plus de 24 mois.**

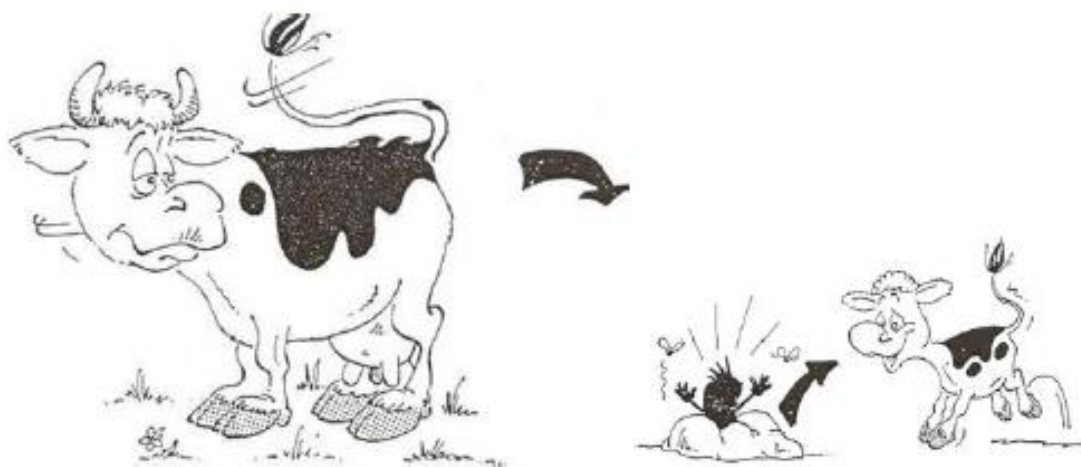
Bien qu'il n'existe aucun traitement, cette maladie peut être maîtrisée par :

- La détection et la réforme précoce des animaux.
 - Des mesures sanitaires diminuant les risques de contamination des jeunes.
- Une vaccination, soumise à autorisation des Services Vétérinaires, dans les cheptels infectés.

Un bovin infecté n'excrète pas en continu la bactérie. La séropositivité apparaît parfois tardivement.

Les analyses de détection ne peuvent pas systématiquement détecter tous les infectés à un moment donné.

RETENIR : Des analyses répétées dans le temps permettent de mieux appréhender la contamination des bovins.



Le GDS Aveyron accompagne les éleveurs :

- Un plan d'aide technique et financier est proposé aux éleveurs pour lesquels des animaux en paratuberculose clinique ont été détectés et confirmés par analyse. Dans ces cheptels, l'objectif est de repérer les animaux infectés, de les réformer et de maîtriser la contamination des jeunes.
- **Attestation de garantie de cheptel en matière de paratuberculose.** Le GDS contrôle le respect du référentiel national (AFSE) pour les cheptels engagés dans cette démarche et délivre les attestations. Plus de 230 cheptels aveyronnais sont engagés dans cette démarche actuellement.
- Le GDS12 recommande de réaliser des sérologies sur les animaux ≥ 24 mois au cours des prophylaxies. Dans ce cadre, les éleveurs bénéficient d'un tarif préférentiel négocié.

Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron

181 avenue des Ebénistes – PA Bel Air – 12032 RODEZ CEDEX 9

05 65 42 18 92 - contact.gds12@reseaugds.com - www.fodsa-gds12.fr

